

Ainsi le scandale qu'occasionne l'ivrognerie des insulaires protestans est tel que l'on s'éloigne avec horreur du protestantisme pour revenir à la religion véritable, religion sainte qui donne la tempérance pour règle aux passions de l'homme, et dont le principe d'autorité prévient les écarts affreux où l'abus du principe de libre examen et les interprétations commodes de la sensualité entraînent un si grand nombre de nos frères séparés.

CANADA.—Parmi les accidens désastreux dont l'intempérance est la cause, nous croyons qu'on ne pourrait en citer de plus horrible que le suivant arrivé dernièrement dans une de nos paroisses. Un homme, dans un état complet d'ivresse se laissa choir dans une chaudière où bouillait de la potasse, et en un instant tout son corps fut tellement dissous qu'on n'en put retirer aucune partie de ce gouffre enflammé.

—On prépare actuellement un terrain, au faubourg Québec, près de la distillerie de M. Molson, pour y jeter les fondations d'une église méthodiste, à l'usage de la partie des sectaires de cette communion qu'on appelle Wesleyens.—*Aurore*.

—o—

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

L'adresse de l'assemblée, en réponse au discours du gouverneur, a été adoptée dans la séance du 23 juin, et une députation a été chargée de s'informer quand il plairait à Son Excellence de la recevoir.

M. NEILSON avait proposé auparavant d'y substituer son projet d'adresse, tel que soumis à la chambre en comité général le 19, et imprimé. Il fut rejeté par 51 voix contre 25. Tous les membres du Bas-Canada, élus par les comtés les plus peuplés, et plusieurs représentants de populations nombreuses dans le Haut-Canada, votèrent pour le projet de M. Neilson. Les vingt-cinq représentent probablement la majorité de la population totale des deux ex-provinces.

Les mots des résolutions passées par la chambre en opposition au parti de l'administration, déclarant que l'acte d'union "pouvait exiger quelques modifications par la suite," ont été changés par le comité spécial auquel ces résolutions avaient été renvoyées, en ceux-ci: "sauf telles modifications", placés de manière à leur donner, dans l'opinion de quelques-uns, un sens *différent*. Cette liberté prise avec une décision de la chambre sur laquelle une division avait eu lieu, a été blâmée par quelques membres, comme un dangereux précédent, mais l'adresse telle que rapportée par le comité a été adoptée par une majorité de 14, avec l'addition du mot "expérience", plusieurs des membres disant qu'ils ne voyaient aucune différence dans le sens, d'avec celui exprimé dans la résolution sur laquelle le "gouvernement responsable" a été laissé dans une minorité de 26 voix contre 41.—(*Gazette de Québec*.)